



## Droit de garde des enfants

Par **GAUTHIER Yohann**, le **07/09/2018** à **15:56**

Bonjour,

Mon ami (non marié non pacsé) et moi se séparons.  
Le contexte : je l'ai trompé.

Mon ami veut déménager à environ 100kms de notre domicile familial.

Il souhaite "emmener" nos 2 filles avec lui (6ans et 10ans), qu sont scolarisées dans la commune de notre domicile familial. Je souhaite de mon côté rester dans cette commune, pour l'équilibre & l'organisation de nos filles...

Est-ce possible qu'il parte avec nos enfants ? que dit la loi ? est-on obligé de passer par avocats/tribunal ?

Cdl